



Fiche M2TRC

RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT

ENTRETIEN ANNUEL, ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Objectifs

La loi du 5 mars 2014, renforcée par la loi de 2018, rend obligatoire, pour tous les salariés et tous les deux ans un entretien professionnel portant sur l'évolution professionnelle du salarié.

Outil de management et de pilotage, l'entretien annuel d'évaluation permet de développer les échanges entre les responsables associatifs et leurs collaborateurs pour optimiser leurs compétences dans le cadre de leur mission.

Ces deux outils de la GRH sont des leviers du développement de la stratégie associative.

- ◆ Distinguer le rôle et les enjeux de l'entretien annuel et de l'entretien professionnel
- ◆ Connaître les dispositions de la loi 2014 et 2018 sur l'entretien professionnel obligatoire
- ◆ Faire de ces entretiens un levier managérial
- ◆ Conduire les entretiens et en assurer le suivi

Programme

Deux entretiens pour progresserSituer l'entretien annuel et l'entretien professionnel

- ◆ Distinguer les 2 entretiens dans les processus RH : points communs, différences, objectifs de chacun
- ◆ Différencier les attentes et les enjeux pour l'entreprise, l'encadrant, le collaborateur

Respecter les obligations sociales de l'entretien professionnel

- ◆ Cadre légal de l'entretien professionnel et de l'entretien de bilan tous les six ans.
- ◆ Obligation d'information sur les outils de la formation professionnelle (CPF, CEP...)

S'approprier le contenu des deux entretiens

- ◆ Entretien annuel : bilan de l'année écoulée, résultats et compétences, objectifs
- ◆ Entretien bisannuel professionnel : parcours professionnel, compétence, besoins en formation et le projet professionnel, plan d'actions, état des lieux tous les six ans

Conduire les entretiens annuels et professionnelsPréparer les entretiens

- ◆ Organiser l'information auprès des salariés et des IRP
- ◆ Utiliser les outils de l'entretien (support d'entretien, grille...)
- ◆ Rechercher les informations...

Conduire l'entretien

- ◆ Accueillir
- ◆ Favoriser le dialogue par les techniques d'écoute active, de questionnement et de reformulation

Conclure et suivre l'entretien

- ◆ Restitution par écrit du bilan
- ◆ Suivi de l'entretien : pilotage et accompagnement des plans d'action

Conclusion : les conditions de réussite des entretiens annuels et professionnels

Date (s) :

19-20 novembre 2020

Lieu :

URIOPSS IDF

Durée :

2 jours (14 heures)

Tarif adhérents :

620 €

Public :

Directeurs d'établissement,
chefs de service

Méthodes pédagogiques :

- ◆ Exposé
- ◆ Exercices et échanges de pratiques
- ◆ Mises en situation
- ◆ Documentation écrite remise aux participants

Intervenant (s) :

Martine Marini, Formatrice RH,
consultante et collaboratrice de
l'Uriopss Idf

Suivi et évaluation :

- ◆ Signature d'une feuille de présence et délivrance d'une attestation de fin de formation
- ◆ Evaluation de l'action de formation par la remise d'un questionnaire d'évaluation et de satisfaction

Cette formation est également réalisable en intra, dans vos locaux.

